Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le
ID : 069-216901496-20160216-20160205_11-DE

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

ENTRE :

Monsieur François-Noël BUFFET, Maire de la Commune d'OULLINS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 Février 2016.

ET :

Monsieur Damien COMBET, Maire de la commune de CHAPONOST, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération en date du .....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : **aucun enfant de CHAPONOST ne fréquente les écoles maternelles et élémentaires publiques d'OULLINS.**

ARTICLE II : la commune de CHAPONOST s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2015/2016, la fourniture des prestations nécessaires à 1 enfant d'OULLINS, qui fréquente une école maternelle publique de CHAPONOST.

En compensation, la commune d'OULLINS s'engage à verser pour l'année scolaire 2015/2016, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- 498,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- 249,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

Le montant de la participation versé par la ville d'OULLINS s'élève à :

Nombre d'élèves :	1	x	498,00 €	=	498,00 €
			Soit un total de :		**498,00 €**

ARTICLE III : ces montants seront inscrits sur les comptes prévus à cet effet, au budget primitif 2016, compte 6558 et compte 74748.

ARTICLE IV : la présente convention est prévue pour l'année scolaire 2015/2016.

CHAPONOST, le
Le Maire,
Damien COMBET

OULLINS, le
Le Sénateur-Maire,
François-Noël BUFFET